



**BULLETIN
TRIMESTRIEL
N° 116
Septembre 2019**

CONFERENCES ASCUP 2019

Histoire des Phares et feux de notre région

de Port-la-Nouvelle à Cerbère

François Brun

*Plongeur expérimenté, navigateur, écrivain,
photographe....spécialiste de la Méditerranée.*



SAMEDI 12 octobre à 18H

Salle du Yacht Club (Port de St Cyprien)



Phare de Port-Vendres par forte tramontane - Photo François Brun

Séance de dédicaces et Pot de l'amitié en fin de conférence

Entrée gratuite

Inscriptions souhaitées

ascup66750@gmail.com

www.ascup66.fr

Saint-Cyprien



JOURNAL D'INFORMATION DES PLAISANCIERS

Directeur de publication : - Jean-Pierre BOUZAN -
Siège social : Capitainerie du Port — 66750 St CYPRIEN

Editorial du président

Je souhaite à tous une bonne continuation de la saison. En effet la fin du mois d'août ne marque pas, loin s'en faut, la fin de la période de navigation ! De plus, nombre de plaisanciers séjournent dans notre port en septembre, tant l'été indien est agréable à Saint Cyprien et est propice à la navigation.

Lors d'un éditorial récent, nous nous félicitons de la définition par la municipalité d'un projet portuaire ambitieux. Las ! Ce projet a été contesté par un syndicat de copropriétaires. Le projet ne respecterait pas le Plan Local d'Urbanisme. Nous suivrons pour vous ce dossier. Le prochain conseil portuaire est programmé le lundi 2 septembre 2019.

► PAYS CATALAN

L'INDÉPENDANT
SAMEDI
29 JUIN 2019 3

SAINT-CYPRIEN

« Violation de la loi littoral » : la justice bloque l'aménagement du port

La cour administrative de Montpellier a, dans un jugement du 25 juin, annulé la délibération du conseil municipal validant le plan local d'urbanisme, bloquant ainsi, le temps du jugement d'un hypothétique appel, les futurs chantiers d'aménagement de la zone.

La mairie de Saint-Cyprien devra-t-elle revoir en profondeur son projet de réaménagement portuaire ? La question est posée depuis que le tribunal administratif de Montpellier, sollicité par un syndicat de copropriétaires mécontents, a mis un coup de frein aux ambitions de la municipalité. Cette dernière souhaitait sur deux zones, une de 3,9 ha et une autre de 9,4 ha, relancer l'attractivité du secteur en permettant la construction de nouveaux programmes immobiliers, mais aussi le développement commercial, au travers notamment de la construction d'un hôtel 5 étoiles. Un appel à concours d'architecture a même été lancé, prévoyant entre autres le repositionnement du Casino et de l'office du tourisme.

■ Des bâtiments de 26 mètres de haut

Dans un jugement exécutoire du 25 juin, les juges ont estimé que le plan local d'urbanisme de la commune, sur ces deux secteurs du port bien identifiés, ne respectait pas la législation en vigueur en lien avec la loi Littoral et les préconisations du Schéma de cohérence territoriale de la plaine du Roussillon. Selon Maître Louis-Jérôme Paloux, avocat du syndicat des copropriétaires, cette décision

de justice « est tout sauf une surprise ». Pour ce spécialiste de droit public, basé à Nice, « Le jugement s'inscrit clairement dans le cadre de la jurisprudence. Il y a dans ces projets une violation de la loi Littoral par rapport au fait que la notion d'extension limitée de l'urbanisation s'impose en bord de mer. Ce n'est pas du tout le cas ici, au contraire, puisque l'on a

« Cela fait quatre ans que l'on se bat contre ces projets »

des bâtiments qui pourraient atteindre 26 mètres de haut. Il aurait fallu sur ces deux secteurs urbanisables que le Plan local d'urbanisme instaure des règles bien plus restrictives ».

Cela fait quatre ans que l'on se bat contre ces projets. Du côté des opposants au projet, la décision de justice est vécue comme une bouffée d'oxygène, comme le détaille Bernard Blanchet, président du syndicat des copropriétaires de la résidence Le Yachtman, dont les futurs aménagements se seraient retrouvés entre le bord de mer et leurs habitations. « Cela fait quatre ans que l'on se bat contre ces projets. À savoir la construction d'un immeuble de sept étages

total près du nôtre, lequel culmine à deux étages. Nous avons pour la plupart acquis nos appartements pour la vue magnifique sur le port et la mer en arrière-plan. Ces projets vont complètement occulter la vue, nous plonger dans l'ombre et colporter bruits et nuisances. Nous étions intervenus lors de l'enquête publique en 2017 et nous avons interpellé à de nombreuses reprises le maire Thierry Del Poso. La seule réponse que l'on nous donnait, c'était que la mairie défendait l'intérêt général et que cela passe avant les intérêts particuliers. Ce réaménagement du port serait une catastrophe pour nos biens immobiliers et nous a obligés à lancer cette procédure en justice ».

■ La commune devrait faire appel

Contacté vendredi 25 juin, le maire LR Thierry Del Poso n'a pas souhaité pour le moment réagir sur cette décision judiciaire. Selon toute vraisemblance, la commune devrait interjeter appel après de la cour administrative d'appel de Marseille. Elle a en tout cas deux mois pour le faire en sachant que si elle le fait, la décision ne serait pas suspendue, continuerait de bloquer tout début d'aménagement des deux zones en question.

Julien Martin



Le tribunal administratif de Montpellier a mis un coup d'arrêt aux projets municipaux de réaménagement du port de Saint-Cyprien. Photo MICHEL GILBERT

L'opposition souhaite une meilleure concertation

Conseiller municipal d'opposition, Pierre Rousignol affirme que la décision de justice est une bonne chose même si les arguments qu'il soutient n'ont, à aucun moment, été abordés par le tribunal. « Ce projet aurait eu pour conséquence de déséquilibrer l'activité de Saint-Cyprien Plage. Des quartiers, du fait de la concurrence commerciale, se seraient retrouvés en difficulté. Sans parler que ces

aménagement souhaités par le maire auraient conduit à une privatisation d'une partie du port. Évidemment que l'on a besoin d'un projet sur cette zone mais encore faut-il qu'il soit partagé et fait en concertation avec tous les acteurs contrairement à ce qui se passe aujourd'hui puisque même la direction du port de Saint-Cyprien n'était pas au courant des volontés de la mairie ».

Nous vous proposons le sondage annuel 2019. Le formulaire de réponse est inséré dans ce bulletin. J'espère que vous serez nombreux à répondre car les résultats seront présentés au maire et au directeur du port lors de notre Assemblée Générale 2020.

Nous vous attendrons nombreux pour notre dîner dansant de fin d'année au Joa Casino, le 14 décembre 2019 !

Gilles Glin
Président de l'ASCUP

La presse en a parlé !

La presse locale a relayé les événements de ce trimestre organisés par notre association...

SAINT-CYPRIEN

NAVIGATION. La SNSM et l'Ascup étaient sur le pont pour informer le public.

Les plaisanciers sensibilisés à la sécurité en mer

Dernièrement, l'Ascup (Association des usagers du port de Saint-Cyprien), qui compte 270 adhérents, organisait ses traditionnelles matinées sécurité et bourse d'échange nautique sur le parking de l'ancienne capitainerie.

Ce rendez-vous incontournable pour les plaisanciers depuis plus de 20 ans leur permet de se rencontrer et d'échanger leur matériel maritime.

L'Ascup et la station SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) de Saint-Cyprien profitent de ce rassemblement pour sensibiliser les plaisanciers à la sécurité au port et en mer.

Les sauveteurs de la SNSM,



► Les sauveteurs de la SNSM ont fait des démonstrations de mise en œuvre du matériel de survie.

qui s'étaient largement mobilisés, ont fait une démonstration de percussive de radeau de survie et ont détaillé le matériel qu'il con-

tient. Ils ont aussi présenté le déclenchement des gilets de sauvetage. Une vérification gratuite des extincteurs de

bord était également proposée. En fin de matinée, la direction du port a offert un apéritif convivial.

A. L.



Restaurant la Tonnelle

Quai Arthur Rimbaud

66750 Saint Cyprien

Téléphone : 04 68 95 79 88

Poissons et Fruits de Mer Superbe vue sur le port



SONDAGE ANNUEL 2019

NOM :PRENOM :

Mail :

	Votre port	Cochez la case de la réponse retenue
1	Evolution du port au cours de l'année 2019	En mieux..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Non..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> En moins bien <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/>
2	Des améliorations vous paraissent-elles nécessaires dans les domaines ci-contre : donnez vos priorités avec un chiffre de 1 à 5 (1 à améliorer, 5 satisfaisant)	Accueil..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Balisage des pontons..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Stationnement réservé aux plaisanciers..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Sanitaires (nombre)..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Propreté du port..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Propreté des quais..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Sécurité du port..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Fonctionnement du pont tournant..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Gestion des déchets..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Autres (précisez)..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/>
3	Le règlement de police du port vous paraît-il respecté par les usagers du port	Vitesse..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Priorités..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Engins non autorisés..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> Autres (précisez)..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/>
4	Le prix des prestations portuaires (carburants, grutages, pontons) vous paraît-il ?	Trop élevé..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/> En adéquation avec les services rendus..... <input style="width: 50px; height: 20px;" type="checkbox"/>

5	Quelles actions prioritaires proposez-vous pour l'ASCUP en 2020	- - -
6	Souhaitez-vous la représentation des usagers du port au Conseil Portuaire à travers la création d'un CLUPP (Comité Local des Usagers du Port). Le CLUPP est prévu par le code des ports maritimes et permet une représentation des plaisanciers avec un rôle consultatif : 3 représentants au Conseil Portuaire sont nommés par les plaisanciers et non par la Mairie.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
7	Vos remarques et propositions	-.....

Merci de nous retourner avant le 1^{er} décembre 2019 ce document (1 exemplaire par adhérent donc deux pour un couple) dûment rempli, par mail (ascup66750@gmail.com) ou par courrier (ASCUP, Capitainerie du port de Saint Cyprien, 66750).

Nous avons besoin de vos avis pour porter utilement et efficacement les attentes des usagers du port en 2020.

Gilles Glin
Président de l'ASCUP
5 Place de la Mairie
66200 Elne
www.ascup66.fr
e-mail : gillesglin@gmail.com
Port: 00 33 (0)6 82 56 28 84



Association agréée
n° W 662000276

Siège social : Capitainerie du Port
66750 - St CYPRIEN
Tél / Fax : 04.68.21.99.30
@mail : ascup66750@gmail.com

ESPRIT VOILE 66

COURS
CROISIERE
PRISE EN MAIN



ECOLE DE VOILE
EN FONCTION DE
VOTRE EMPLOI DU
TEMPS

MONITEUR DE VOILE DIPLÔMÉ
D'ÉTAT

COURS PERSONNALISÉS EN
FONCTION DE VOS OBJECTIFS

CONTACT

Tel: 06.10.01.06.57
Email: esprit.voile@gmail.com
Web: www.espritvoile66.com

COURS SUR UN VOILIER DE 10M

ACCOMPAGNEMENT SUR VOTRE
BATEAU

Adhérents de l'ASCUP

- Une question vous embarrasse...?
- Vous recherchez une information...

N'hésitez pas à nous en faire part en utilisant notre site internet (www.ascup66.fr), nous ferons tout notre possible pour vous apporter une réponse.